

## **FORMATION INITIALE « SAUVETEURS-SECOURISTES DU TRAVAIL (SST) »**

### **Objectifs**

- Etre capable d'intervenir immédiatement et efficacement après tout accident,
- Etre capable de rechercher les risques persistants pour protéger, examiner la victime pour faire alerter et secourir,
- Jouer un rôle dans l'action de prévention dans l'établissement.

**Public** : tout agent.e

**Pré-requis** : La formation étant en initiale, aucun prérequis n'est demandé.

### **Programme**

**a/ LE SAUVETAGE-SECOURISME DU TRAVAIL** (Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement, le rôle du SST, la réglementation en matière de formation et d'intervention du SST)

**b/ RECHERCHER LES DANGERS PERSISTANTS POUR PROTÉGER** (Formation générale à la prévention, rendre le SST capable de protéger en utilisant les notions développées dans la législation relative à l'évaluation des risques, reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement, supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même.)

**c/ De « PROTÉGER » à « PRÉVENIR »** (Face à une situation d'accident du travail, le SST doit être capable de : repérer les dangers dans une situation de travail, supprimer ou faire supprimer des dangers dans la limite de son champ de compétence et dans le respect de l'organisation de l'établissement et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.)

**d/ EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTER** (Face à une situation d'accident du travail, le SST doit être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'établissement.)

**e/ De « FAIRE ALERTER » à « INFORMER »** : (Face à une situation d'accident du travail, le SST doit être capable d'informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'établissement, de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).)

### **f/ SECOURIR**

**Face à une situation d'accident du travail, le SST doit être capable d'aider une victime qui :**

- saigne abondamment,
- s'étouffe,
- se plaint de sensations pénibles et/ou présentes des signes anormaux,
- se plaint de brûlures,
- se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements,
- se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment,
- ne répond pas, elle respire,
- ne répond pas, elle ne respire pas (réanimation cardio-pulmonaire et défibrillation).

**Durée** : 2 jours

**Formateurs** : Formateurs internes de l'établissement de Paris Diderot

**Validation :** Une Carte de “Sauveteur Secouriste du Travail” est délivrée aux personnes ayant suivi l'intégralité de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable.

**Maintien et actualisation des compétences :** Une formation recyclage doit avoir lieu au plus tard 24 mois après la formation initiale.

**Références réglementaires :** Code du travail (L.4121 et R.4121 et suivants, R.4224-15, R.4224-16). Circulaire CNMATS CIR 32/2010 du 3 décembre 2010 relative au sauvetage secourisme du travail, Document de Référence de l'INRS **V4.04/2014**.